

1678, 7 febvrier - Des Hessois sont faits prisonniers à Dabo.

L'An Mil six cent septante huict le septieme jour de febvrier, a la requete de -? domp Louÿs Chapotin prieur de hauteseille pour et au nom du Rvd pere en dieu domp clude de Bretagne, Abbé de hauteseille, prieur et Seigneur de hesse, lequel seroit comparu par devant nous, Mtre Nicolas Bouchier Nottaire Roÿal demeurant a Sarbourg et procureur d'office audit hesse, lequel nous a dit que le quatrieme du present mois de febvrier un party de vingt fusilliers de la garnison du chasteau de Dabo, commandé par un lieutenant de laditte garnison, par ordre du commandant dudit Dabo, seroit arrivé audit hesse, et apres avoir beü et mangé et avoir heü onze pot de vin, et iceluÿ beü, ils auroient pris prisonniers le Maire nommé Nicolas George, Adam Gerard Mtre Eschevin, Jean Boulanger Sergent, Bastien Marcel habitans dudit hesse, et apres leurs ÿ avoir demandé la raison pourquoy ils estoient faicts prisonniers, ils leurs ÿ a esté fait responce par le party et commandant, que c'estoit pour estre payé d'une somme de quatre vingt dix escus blans que la communauté dudit hesse devoit audit Seigneur Abbé, et que ledit commandant de Dabo avoit fait saisir entre les mains verbalement, pour certain droict que ledit commandant dit estre ledit Seigneur Abbé redevable a Messieurs les Comtes dudit Dabo, donc ledit commandant dit -? au droict d'Iceulx, et de suite ledit party avoir emmené lesdits prisonniers au chasteau dudit Dabo ou esten arrivé, le lendemain lesdits prisonniers avec le commandant dudit Dabo auvoir envoÿé le sergent dudit lieu de dabo audit hesse, pour advertir laditte communauté, qu'ils eussent a envoÿer lesdits 90 escue blanc au plustot et sans delay , attendu su'ils estoient dans une prison for -? detenus ; et mesme une sentinelle a la porte pour empescher que lesdits prisonniers n'eussent a boire nÿ a manger ; en suite de quoy laditte communauté si aveunant? obligée de retirer lesdits prisonniers auvoir du envoÿé les deux commis du village dudit hesse audit dabo, pour porter laditte somme, et pour retirer lesdits prisonniers, lesquels sont party le cinquieme du present mois, et ne sont encor a present de retour, ou l'on croit quils sont encor retenus avec les autres prisonniers.

Nonobstant toutes les violences il en exerce encore dautre qui est que journallement il rend les habitans dudit hesse de condition serve, en les faisant marcher a la corvée, tant avec des chariots que des manouvriers, sans avoir une journée de bon par sepmaine, si ce n'est quand il n'a rien à faire, qui se trouve fort rarement, sans leurs ÿ donner aucune subsistance ;

en suite de tout quoy le restant de laditte communauté, comparant par devant nous, ont affirmé entre nos mains que tout ce qui est porté au procès verbal est veritable ; et quoy ledit Sieur domp Luÿs Chapotin nous a requis de luy donner acte de la declaration desdits habitans de hesse, et de la violence dudit commandant de Dabo, ce que nous avons fait, et a luÿ octroyé pour s'en servir tant envers Monsieur Bazin intendant de la generallité de Metz (...)

ont signé :

Jean Guillaume Eschevin
Bridier
Demange Voineson

ont marqué :

Jacque Miraumont
Jean Gerard
Henry Voineson

écrit à la suite, d'une autre main :

Et sur les trois heures apres midy et notre proces verbal faict les maire et autres prisonniers sont esté de retour, qui ont délivré la somme de 88 escus blanc au commandant de Dabo, comme il en consent par la quittance donnée par ledit commandant